



Pour info, à Angers (M&L)

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 janvier 2008

Veillez lire tout l'article après mon msg et vous comprendrez ma colère. Maintenant tout le monde va respirer la puanteur du tabac froid dans les rues ! Vaut mieux redonner l'autorisation de fumer dans les bars et restaurants. Les non-fumeurs seront moins gênés ! Surtout que maintenant les trottoirs sont envahis de fumeurs, on ne peut plus marcher en extérieur sans être gêné par des fumeurs ou fumeuses (+ nombreuses).

lu sur : www.maville.com ; Actualité Angers vendredi 18 janvier 2008

A l'image de JCA, qui joue ici au fumeur (le maire a arrêté le tabac il y a tout juste un an), les clients des bars et restaurants seront invités à écraser leurs cigarettes dans des cendriers, tels que celui sur la photo, en place sur les trottoirs dès février.

Des cendriers géants contre les tas de mégots Plus le droit de fumer dans les bars et les restaurants. Pour éviter l'amoncellement de mégots sur les trottoirs, la Ville va installer gratuitement des cendriers. Les premiers seront en place dès février. Ils font le pied de grue devant les bars et les restaurants, seuls ou en groupe, à toute heure de la journée. Parfois même davantage lorsque la nuit tombe. Qu'il pleuve ou qu'il vente, rien ne les arrête. On les appelle les fumeurs. Contraints de respecter, depuis le 1er janvier, l'interdiction de fumer dans les lieux dits de convivialité, les accrocs à la nicotine s'affichent donc désormais dans la rue. Entre deux bières ou avant le café de fin de repas. Du coup, la présence de mégots sur la voie publique s'est rapidement intensifiée. « Un amoncellement désagréable », observe le maire Jean-Claude Antonini, lui-même ancien fumeur.

Question propreté, force est de constater que ce n'est pas du meilleur goût. C'est pour cette raison que « la Ville a souhaité accompagner cette évolution de la loi ». Et donc la pratique des habitants. « Nous allons installer à nos frais des cendriers devant les bars et restaurants qui le souhaitent. » A charge ensuite aux commerçants d'entretenir et de vider eux-mêmes l'objet, qui pourra engloutir jusqu'à 2000 mégots, sans pour autant ressembler à une benne à ordures. La municipalité a voulu ce cendrier « design ». C'est un Angevin, Luc Flécheux, qui l'a dessiné. Et une entreprise de Saint-Sylvain-d'Anjou, Polycar, qui a été chargée de sa fabrication.

Sobre et élancé, le « Dropin » - c'est son nom - est composé en grande partie de polycarbonate. Une matière plastique offrant une grande résistance thermique. Son socle arrondi, doté d'un tube vertical en aluminium, lui donne une allure de poire, grise. La couleur du mobilier urbain. Pour éviter que des plaisantins s'en emparent ou le déplacent, « le cendrier peut être lesté avec une charge allant jusqu'à 20 kg ». Et si ça ne suffit pas, le patron de bar ou de restaurant pourra toujours le sceller au pied de sa devanture.

Distribution de sucettes

Pour la Ville, le coût de cette innovation lui revient à 300 EUR pièce. Seuls quelques exemplaires ont pour le moment été produits. Avertis par un courrier, les 250 bars et restaurants angevins devront faire savoir à la mairie s'ils sont preneurs de ce cadeau. « La distribution commencera en février. »

Non contents d'avoir droit gratuitement à un cendrier collectif, les commerçants se verront aussi offrir des bonbons ! Plus exactement des sucettes, destinées à leurs clients fumeurs... « Un support convivial et original », proposé dans le cadre de la prévention contre le tabac. Reste à savoir si la succion de la confiserie suffira à faire passer l'envie d'en griller une...

Vincent COQUEREAU. Ouest-France

Réponse :

D'autres pays que la France ont interdit de fumer dans les lieux dits de convivialité depuis de nombreuses années. Ils ont tous rencontré ces inconvénients dans les premiers mois, mais ces dommages collatéraux ont trouvé des solutions diverses selon les pays et plus personne ne s'en plaint.